



VILLE DE BEAUCEVILLE
AVIS PUBLIC

Règlement numéro 2024-529 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 2024-529 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341 ;

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 2 décembre 2024, le conseil a adopté le premier projet de règlement :

- Règlement numéro 2024-529 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 27 janvier 2025, à 16h00, à l'Hôtel de Ville au 540, boulevard Renault, à Beauceville.

Que l'objet du règlement 2024-529 est :

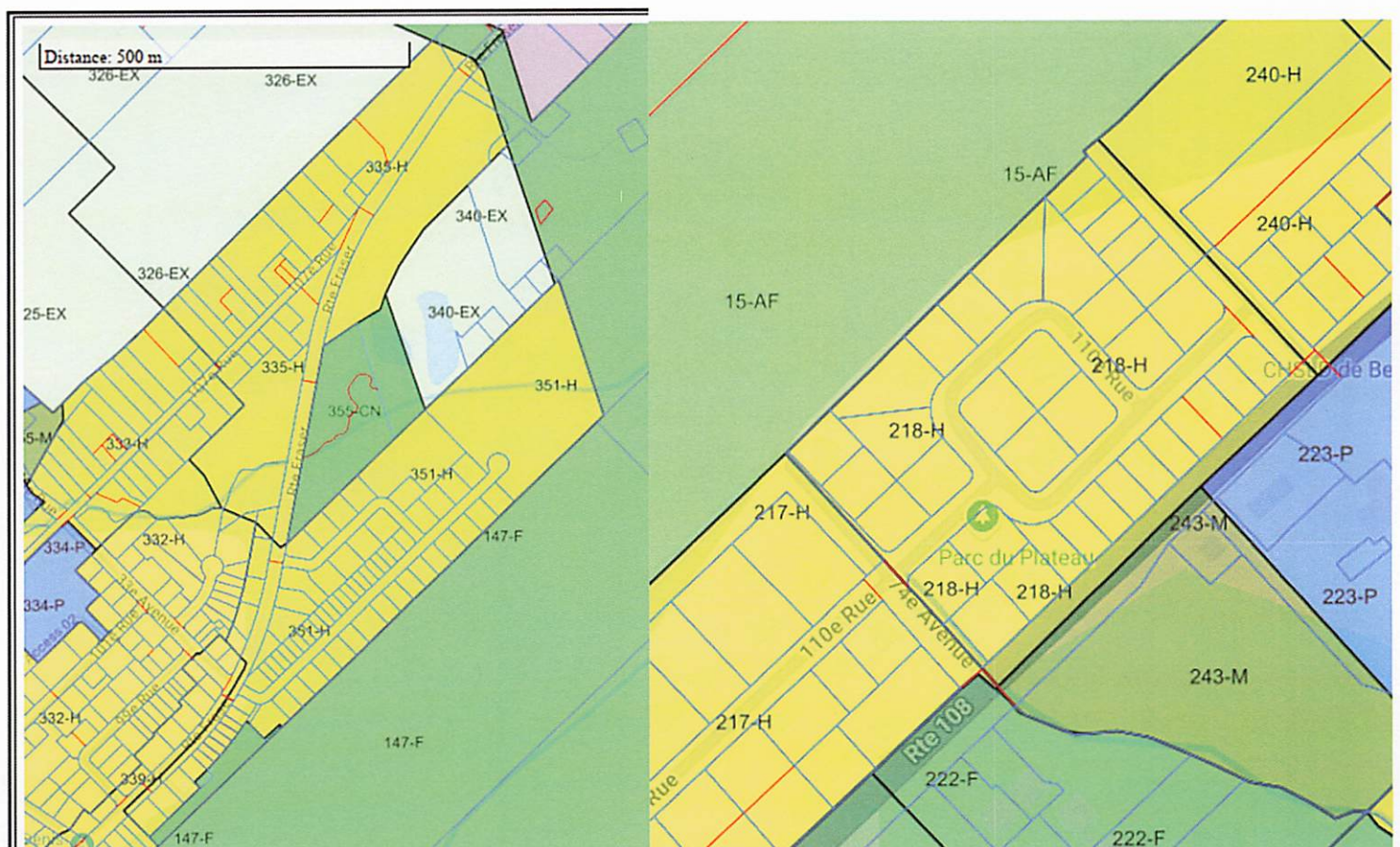
- De modifier la zone 351-H, afin de n'y autoriser que l'usage *Habitation multifamiliale isolée d'au plus 8 logements par bâtiment*,
- D'inclure le lot # 3 488 452 à la zone 339-H ;
- De créer à même la zone 351-H, la zone 356-H permettant uniquement l'usage *Habitation unifamiliale jumelée* ;
- De créer à même la zone 351-H, la zone 357-H permettant uniquement l'usage *Habitation unifamiliale isolée* ;
- De créer à même la zone 351-H, la zone 358-H permettant l'usage *Habitation bifamiliale isolée* ;
- De créer à même la zone 351-H, la zone 359-H permettant les usages *Habitation unifamiliale jumelée*, *Habitation bifamiliale isolée* et *Habitation bifamiliale jumelée* ;
- De modifier la zone 218-H, afin de n'y autoriser que l'usage *Habitation unifamiliale isolée* ;
- De créer à même la zone 218-H, les zones 245-H et 246-H permettant uniquement l'usage *Habitation unifamiliale jumelée* ;
- De créer à même la zone 218-H, la zone 247-H permettant les usages *Habitations unifamiliales jumelées* et *Habitation unifamiliale isolée*.

Au cours de cette assemblée publique, le Président d'assemblée ou un autre élu qu'il désignera expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

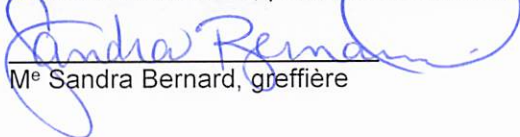
Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de Ville au 540, boulevard Renault, à Beauceville du lundi au jeudi de 8h30 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le règlement 2024-529 s'applique aux zones suivantes de la Ville de Beauceville, soit les zones 351-H et 218-H. Les plans détaillés des zones visées peuvent être consultés au bureau de la Ville.



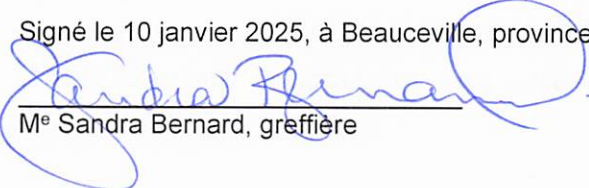
Donné à Beauceville, province de Québec, ce 10 janvier 2025.


M^e Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 10 janvier 2025 et dans le journal L'Éclaireur-Progrès le 15 janvier 2025.

Signé le 10 janvier 2025, à Beauceville, province de Québec.


M^e Sandra Bernard, greffière